

DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX INSTALLÉS



Lors de la séance du 16 avril dernier, deux nouveaux dracysiens ont rejoint le Conseil Municipal suite aux décès de Florence LEBETTRE et de Pascale COLIN :

- ↳ Mireille MENAND (4^{ème} sur la liste « *Un Nouvel Élan pour Dracy-le-Fort* ») ;
- ↳ Bernard FORGET (15^{ème} sur la liste « *Dracy, notre Village demain...* »).

Ils intègrent ainsi les commissions thématiques municipales ainsi que la Commission d'Appel d'Offres, tous deux en qualité de suppléant. Ils siègeront également au C.C.A.S. comme conseillers municipaux.

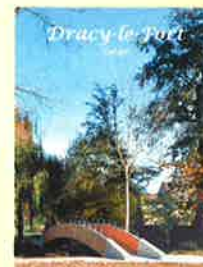
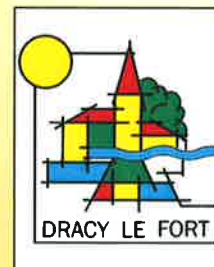
CHANGEMENT À LA « TÊTE » DU SALON DE COIFFURE



Harmonie JEANNARD, installée depuis mars 2015, a cédé le salon à Carole DUHAYER-VINCENT. Quelques travaux de décoration d'intérieur ayant été réalisés, « *L'Atelier Coiffure par Carole* » a ouvert ses portes le 22 mars dernier. Après 20 ans d'expérience dans la profession, Carole a décidé de « *voler de ses propres ailes* » en s'installant à son compte à Dracy-le-Fort.

NOUVELLE ÉDITION DE TIMBRES « DRACY-LE-FORT »

Que ce soit pour les collectionneurs ou les clients souhaitant affranchir leurs lettres d'une manière plus originale, 5 nouveaux timbres à l'effigie de la Commune seront mis en vente (tarif lettre verte 20 grammes) **d'ici la fin mai** au Secrétariat de Mairie.



H. LÉGLISE EST PARTI POUR ST-JACQUES DE COMPOSTELLE



Si le projet d'Hubert LÉGLISE de partir à Compostelle pouvait paraître fou, ou tout du moins audacieux pour un homme de 82 ans, non voyant de surcroît, le dracysien a démontré que rien ne peut arrêter sa volonté. Né le jour des obsèques de son épouse Renée en août 2017, le projet de l'ancien enseignant a reçu une audience inattendue. Grâce à la mobilisation de l'association Compostelle 71 et son appel aux pèlerins, un grand nombre de personnes a répondu présent pour accompagner Hubert et son ami Thierry CARPENTIER, également malvoyant et membre de l'antenne chalonaise Valentin Haüy, tout au long du parcours.

Bien que Thierry achèvera son périple à Conques (Aveyron), Hubert entend continuer jusqu'au bout avec l'aide d'accompagnants qu'il reste encore à trouver pour la partie espagnole : « *Pour moi, l'idéal serait d'arriver à Saint-Jacques de Compostelle le 17 août, date du décès de mon épouse* ».

Mardi 1^{er}, en fin de matinée, Hubert LÉGLISE a pris le départ de Compostelle, soit 1 800 km accompagné de Thierry et de Martine BRUNANCHON, accompagnatrice san-marciaux, qui seront à ses côtés jusqu'à Conques (Aveyron).



Venu exprès de Montargis, Mimouna POIGNARD aura fait l'étape jusqu'à Saint-Boil et retrouvera Hubert début juin sur le parcours afin de partager avec lui une dizaine de jours de marche.

Ils étaient nombreux au départ de la Salle Polyvalente : famille, amis, élus et membres de l'association Valentin Haüy pour soutenir les deux marcheurs.

Après avoir entendu l'intervention de Marc GRÉGOIRE emprunte d'émotion et qui, n'en doutons pas, a été appréciée par tous et particulièrement Hubert, un groupe s'est formé pour accompagner Hubert et Thierry jusqu'à l'entrée de la voie verte à Givry.

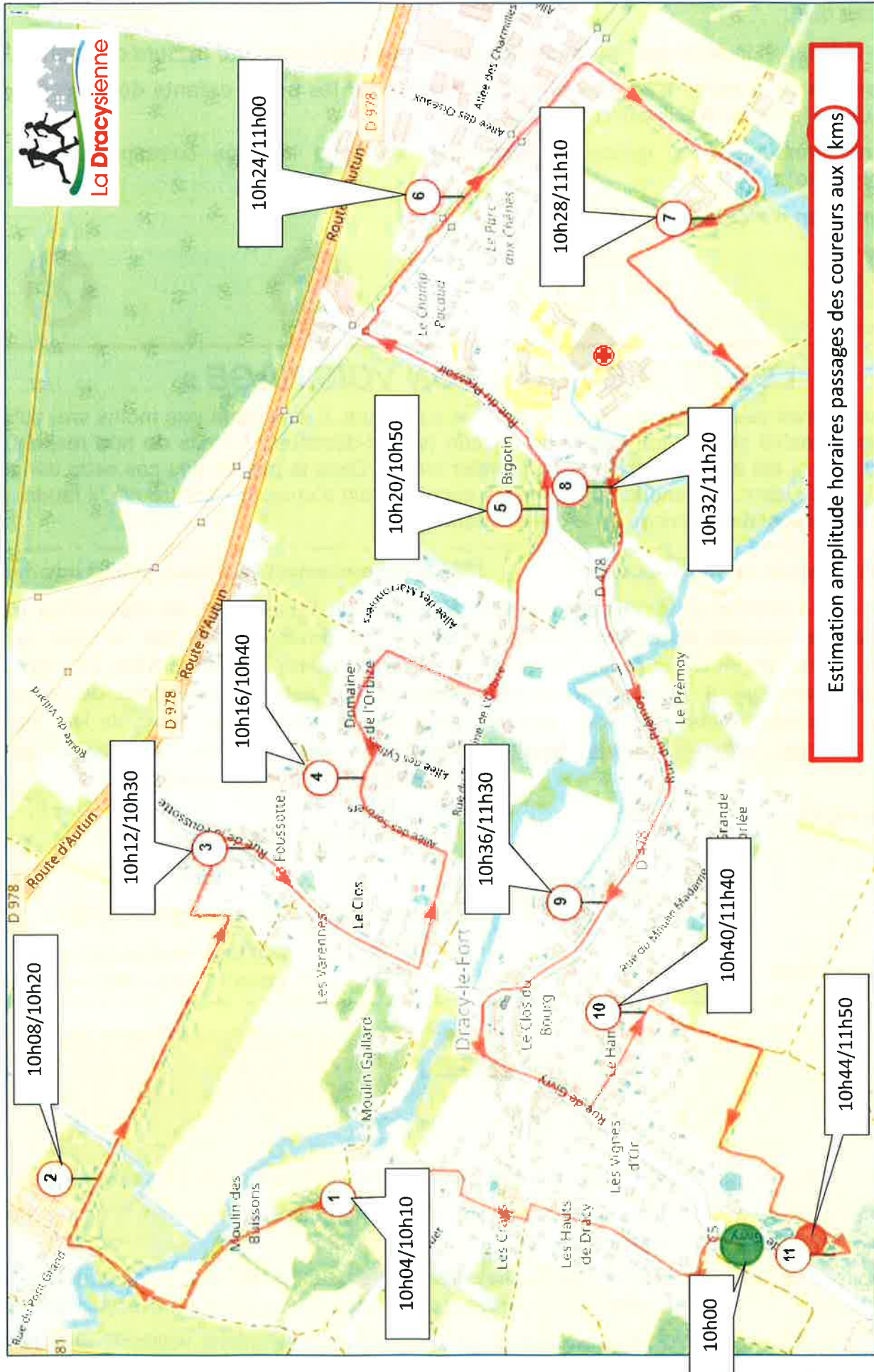


FRANCE 3 BOURGOGNE AVAIT DÉJÀ RÉALISÉ UN REPORTAGE

Mardi 17 Avril, une équipe de France 3 Bourgogne était venue sur place pour réaliser un reportage sur Hubert LÉGLISE.

Entouré des membres du Journal de Dracy et amis, d'Olivier GROSJEAN (Maire) et de Christian WAGENER (Maire-Adjoint), tout le monde a participé au « tournage » de la séquence qui fut diffusée le 19 Avril à 12 h et 19 h.

DIMANCHE 3 JUIN 2018 - COURSE À PIED DÉPART 10H00



**ATTENTION : Difficultés de circulation – Routes barrées
aux horaires et secteurs indiqués ci-dessus.**

L'ACCÈS À LA ZONE DE LOISIRS N'EST PAS AUTORISÉ **DE 23H À 7H**

Malgré les consignes et interdictions portées sur le panneau d'accueil de la Zone de Loisirs, il s'avère utile de rappeler que :

- Les chiens - même tenus en laisse - **sont interdits** sur l'ensemble du site (par mesure d'hygiène) ;
- La **circulation des deux roues n'est pas autorisée** (sauf pour les petits enfants dont le cycle est équipé de deux roulettes de stabilisation) ;
- Les **jeux ne sont réservés qu'aux enfants** dont les âges indiqués correspondent (aucun adolescent, ni adulte) ;
- **La consommation d'alcool est interdite.**



LES RÈGLES DU « **BON VOISINAGE** »

Si chacun a de bonnes raisons de réaliser des travaux extérieurs, il n'en reste pas moins vrai qu'il faut respecter certains textes pour la tranquillité de chacun (voir ci-dessous). En cas de non respect, une « approche amiable » est à privilégier dans un premier temps. Dans la plupart des cas cette démarche aboutit, le bon sens aidant. Si dans le cas contraire aucun terrain d'entente n'est trouvé, il faudra alors se résoudre à faire appel aux services de la gendarmerie.

Arrêté concernant les tontes et autres :

À compter du **1er juin 2017**, les travaux de bricolage et jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage... **ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

- ↳ Du lundi au vendredi : 08h30 - 12h00
: 14h00 - 19h30
- ↳ Samedi : 09h00 - 12h00
: 15h00 - 19h00
- Dimanche et jours fériés : **non autorisés**



Arrêté concernant les travaux publics ou privés :

À compter du **1er juin 2017**, les chantiers de travaux (publics ou privés) réalisés sur et sous la voie publique, dans les propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, **ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

- ↳ Du lundi au samedi : 08h00 - 12h00
13h30 - 20h00
- ↳ Dimanche et jours fériés : **non autorisés**



Sauf urgence d'intérêt public
(Travaux EP—EU—GRDF—ENEDIS)



Les feux

Extrait de l'arrêté préfectoral

Ils sont autorisés sous conditions **mais** ne sont pas permis systématiquement.

Le recours au brûlage ne doit présenter aucun caractère systématique. Il convient d'encourager au maximum le compostage individuel et le broyage.

Ce brûlage concerne exclusivement les déchets issus des tailles de haies ou d'arbres. Il ne s'applique donc pas aux herbes de tontes de pelouses et encore moins aux cartons, palettes...

Le brûlage ne peut s'exercer qu'à une distance de **50 mètres des habitations voisines, des voies de circulation** et ne doit pas occasionner de nuisance pour le voisinage.

Ces arrêtés sont disponibles en mairie.

Réservez votre
DIMANCHE 20 MAI 2018

**4^{ème} RANDONNÉE
PÉDESTRE
DRACY LE FORT (71)**

La marche en mémoire de Fabrice

3 PARCOURS au choix : 5, 10 et 15 kilomètres



Rendez-vous
salle polyvalente de Dracy le Fort
inscription et départ
de 8 heures à 14 heures

COLLATION OFFERTE À L'ARRIVÉE JUSQU'À 17 HEURES
Inscriptions : 5 € GRATUIT pour les moins de 12 ans

Contact : vaincre.la.sla@gmail.com

L'ASSOCIATION DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS D'ACCIDENT.
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE. ALPHAPUB 03 85 41 21 33 - SIRET 392 450 508 00032

UNE PARTIE DES GAINS SERA DESTINÉE À LA RECHERCHE



PLACE DE LA MAIRIE

DE 19H00 À MINUIT



LES TERRASSES DE DRACY

7^{ème} Édition

ANIMATION GRATUITE

RESTAURATION RAPIDE SUR PLACE
« CHEZ LES MAMOURS »

**VENDREDI
1^{er}
JUN**

DUEL en Concert



**VENDREDI
8
JUN**

TRAVEL BLUES BAND



**VENDREDI
15
JUN**

**LES BÉRETS BEMOLES
En intermède : SWING FOLIE**

